

Fiche de poste

Filière intervention – employé – degré 1

Public accompagné :

Les personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi des actes ordinaires et essentiels de la vie courante (publics autonomes)

Les personnes (PA PSH) ne pouvant pas faire les actes ordinaires et essentiels de la vie courante en totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères.

Les aidants des personnes accompagnées.

Principales missions réalisées

Entretien - repas

Réalise l'entretien du linge et du logement. Participe à l'aménagement de l'espace de vie. Réalise les achats alimentaires, élabore des menus adaptés et réalise les repas. Aide à l'alimentation

Appui

Aide à la toilette, à l'habillage. Aide au déplacement, à la mobilité, accompagne à l'extérieur. Aide à la gestion du budget. Aide aux démarches administratives courantes. Veille à la prise des médicaments (préparés au préalable dans un pilulier) lorsqu'il s'agit d'un acte de la vie courante.

Lien Social

Participe au repérage des risques à domicile.

Crée un lien social avec la personne en tenant compte de ses habitudes de vie et de son environnement. Propose des activités d'animation

Communication

Entretient la relation avec les membres de la famille. Utilise les outils de communication (cahier de liaison ou de transmission, smartphone, transmission ciblées) Rend compte

Compétences nécessaires

Sociales

S'adapter aux différents publics

Savoir communiquer avec les personnes aidées et les partenaires

Respecter les droits et libertés de la personne lors de son intervention

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel

Savoir travailler en équipe

Techniques

Maîtriser les techniques d'entretien du logement

préparer des repas (menus, régime)

entretenir le linge (lavage, repassage)

mettre en œuvre de bonnes pratiques en gestes et postures

Savoir utiliser des aides techniques

Aider à la toilette

Assurer le déplacement et la mobilisation des personnes en toute sécurité

Respecter et pratiquer les techniques d'hygiène et appliquer les protocoles de sécurité

Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel

Organisationnelles

Avoir le sens de l'observation (repérer les difficultés d'une personne et de son entourage, ajuster son intervention et transmettre de façon adaptée)

Être en capacité d'organiser son temps de travail durant la durée de l'intervention (prioriser les tâches, s'adapter aux souhaits de la personne et à son plan d'aide)

Faire preuve d'Initiative / autonomie / Adaptation à des situations imprévues ou complexes

Faire preuve de polyvalence (adaptation aux pathologies et handicaps)

Parcours

Echelon 1 : Salariée en cours d'appropriation des missions de base de l'emploi et salariée qui n'effectue pas d'actes essentiels de la vie quotidienne

Echelon 2 : Maîtrise de l'ensemble des principales missions de l'emploi

Passage en échelon 2 : A l'issue de 4 ans de pratique en éch 1 (ou 1 an et 42 heures de formation sur la dépendance)

Echelon 3 : Parfaite maîtrise de l'ensemble des missions de l'emploi

Passage en échelon 3 : A l'issue de 4 ans de pratique en éch 2 (ou 105 heures de formation sur la dépendance)

+ **Appréciation par l'encadrement de la parfaite maîtrise de l'ensemble des missions et compétences**

Parcours en Degré 2

Après validation de l'échelon 3 Degré 1, le passage **en Degré 2 échelon 1** est envisageable à deux conditions :

- Si 8 ans dans l'emploi (dont **4 années de pratique** auprès de personnes dépendantes en incapacité de faire seules)
- Si **l'activité est principalement auprès d'un public en incapacité de faire seul** (60% du planning sur 1 an)